



## CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 FÉVRIER 2023

### DÉLIBÉRATION N°DEL2023-004

Représentation de la municipalité - Conseil d'Administration de la société de construction de Dreux  
(Assemblées)

534

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

Nombre de membres en exercice	<b>39</b>
Nombre de présents	<b>35</b>
Nombre de pouvoirs	<b>4</b>
Votants	<b>39</b>

L'an deux mille vingt-trois, le sept février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 09 février 2023, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

#### Étaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Fouzia KAMAL, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Nelson FONSECA, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMEN, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, François JAGUIN, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Valérie VERDIER, Christine PICARD, Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Jacques ALIM, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Yucel KISA, Amber NIAZ, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Josette MARTIN, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID

#### Pouvoirs

Cherif DERBALI donne procuration à Arnaud DAUTREY, Chantal DESEYNE donne procuration à Pierre-Frédéric BILLET, Florence ARCHAMBAUDIERE donne procuration à André HOMPS, Sabine FRETEY donne procuration à Laurent FONTAINE

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Silvia COUSIN.

Chérif Derbali a fait connaître à Monsieur le Maire sa volonté de démissionner du Conseil d'Administration de la société de construction de Dreux au 1<sup>er</sup> mars 2023.

Afin d'assurer la continuité de fonctionnement de la SEMCD, il convient de pourvoir à son remplacement par un membre du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration.

Chérif Derbali occupe actuellement les fonctions de Président du Conseil d'administration, le Conseil municipal doit habiliter un de ses représentants à se présenter à l'élection du Président du Conseil d'Administration de la société de construction de Dreux.

Monsieur le Maire propose :

- la candidature de Huguette Poisson pour remplacer Chérif Derbali au sein du Conseil d'administration de la SEMCD,
- d'habiliter Alain Guenzi à présenter sa candidature aux fonctions de Président du Conseil d'administration de la SEMCD

Par dérogation à l'article L2122-7 du Code général des collectivités territoriales, le vote peut avoir lieu à mains levées.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**ENTENDU** l'exposé de Pierre-Frédéric BILLET,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité,

- Décide que le vote aura lieu à mains levées

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à la majorité, 8 voix contre : Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY, et 7 abstentions : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chérif DERBALI, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Jacques ALIM, Caroline IFTEN.

- Décide de relever Chérif Derbali de ses fonctions de représentant du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration de la SEMCD,
- Désigne Huguette Poisson au sein du Conseil d'Administration de la société de construction de Dreux,
- Habilite Alain Guenzi à présenter sa candidature aux fonctions de Président de la société de construction de Dreux,
- Abroge toutes délibérations antérieures à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023.

Les membres désignés pour siéger à la société de construction de Dreux sont donc à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023 : Pierre-Frédéric Bilet, Alain Guenzi, Sébastien Leroux, François Jaguin, Huguette Poisson, Sophie Willemin, Ratko Klisura.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

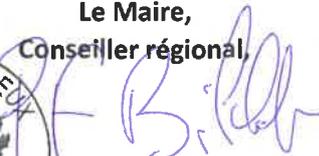
En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Document certifié exécutoire

Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le

Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux

le 09 février 2023

Le Maire,  
Conseiller régional,  
  
Pierre-Frédéric BILLET

Mairie de Dreux